

Ordonnance du DFE sur le régime douanier préférentiel accordé aux aliments pour animaux et aux oléagineux

Modification du 2 mai 2005

*Le Département fédéral de l'économie
arrête:*

I

L'annexe 1 de l'ordonnance du DFE du 7 décembre 1998 sur le régime douanier préférentiel accordé aux aliments pour animaux et aux oléagineux¹ est modifiée conformément à la version ci-jointe.

II

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} juin 2005.

2 mai 2005

Département fédéral de l'économie:
Joseph Deiss

¹ RS 916.112.231

Annexe I
(art. 2)

Valeurs de rendement des produits agricoles contenant de l'huile

Numéro du tarif ²	Désignation de la marchandise	Charges sur les importations Rendement par 100 kg de marchandise brute en pourcent	
		Huiles/ graisses Base: raffinées	Tourteaux pression/ extraction
...			
1201.	Fèves de soja, même concassées:		
	pour la fabrication d'huile:		
0021	pour l'alimentation des animaux		82
	pour la fabrication d'huile comestible:		
...			
0026	par extraction		78
0027	par pressage		82
1202.	Arachides non grillées ni autrement cuites, même		
	décortiquées ou concassées:		
	pour la fabrication d'huile:		
1021	pour l'alimentation des animaux		55
	pour la fabrication d'huile comestible:		
...			
1026	par extraction		50
1027	par pressage		55
	décortiquées, ou concassées:		
	pour la fabrication d'huile:		
2021	pour l'alimentation des animaux		55,5
	pour la fabrication d'huile comestible:		
...			
2026	par extraction		52
2027	par pressage		55,5
1203.	Coprah:		
	pour la fabrication d'huile:		
0021	pour l'alimentation des animaux		41
	pour la fabrication d'huile comestible:		
...			
0026	par extraction		37
0027	par pressage		41
1204.	Graines de lin, même concassées:		
	pour la fabrication d'huile:		
0021	pour l'alimentation des animaux		65
	pour la fabrication d'huile comestible:		
...			
0026	par extraction		60
0027	par pressage		65

² RS 632.10 annexe

Numéro du tarif	Désignation de la marchandise	Charges sur les importations	
		Rendement par 100 kg de marchandise brute en pourcent	
		Huiles/ graisses Base: raffinées	Tourteaux pression/ extraction
1205.	Graines de navette ou de colza, même concassées:		
	Graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique:		
	graines de navette:		
	pour la fabrication d'huile:		
1021	pour l'alimentation des animaux		63
	pour la fabrication d'huile comestible:		
1023	par extraction	37	58
1024	par pressage	32	63
	autres:		
1026	par extraction		58
1027	par pressage		63
	Graines de colza:		
	pour la fabrication d'huile:		
	pour l'alimentation des animaux		58
	pour la fabrication d'huile comestible:		
1051	par extraction		58
1053	par pressage	42	53
1054	par pressage	37	58
	Graines de colza:		
	par extraction		53
1057	par pressage		58
	autres:		
	Graines de navette:		
	pour la fabrication d'huile:		
	pour l'alimentation des animaux		63
	pour la fabrication d'huile comestible:		
9021	par extraction		63
9023	par extraction	37	58
9024	par pressage	32	63
	autres:		
9026	par extraction		58
9027	par pressage		63
	Graines de colza:		
	pour la fabrication d'huile:		
	pour l'alimentation des animaux		58
	pour la fabrication d'huile comestible:		
9051	par extraction		58
9053	par extraction	42	53
9054	par pressage	37	58
	Graines de colza:		
	par extraction		53
9057	par pressage		58
1206	Graines de tournesol, même concassées:		
	non décortiquées:		
	pour la fabrication d'huile:		
0021	pour l'alimentation des animaux		51
	pour la fabrication d'huile comestible:		
...			

Numéro du tarif	Désignation de la marchandise	Charges sur les importations Rendement par 100 kg de marchandise brute en pourcent	
		Huiles/ graisses Base: raffinées	Tourteaux pression/ extraction
0026	par extraction		45
0027	par pressage		51
	décortiquées:		
	pour la fabrication d'huile:		
0041	pour l'alimentation des animaux		55
	pour la fabrication d'huile comestible:		
...			
0056	par extraction		50
0057	par pressage		55
1207.	Autres graines et fruits oléagineux, même concassés:		
	noix et amandes de palmiste:		
	pour la fabrication d'huile:		
1021	pour l'alimentation des animaux		58
	pour la fabrication d'huile comestible:		
...			
1026	par extraction		53
1027	par pressage		58
	Graines de coton:		
	pour la fabrication d'huile:		
2021	pour l'alimentation des animaux		80
	pour la fabrication d'huile comestible:		
...			
2026	par extraction		75
2027	par pressage		80
	Graines de ricin:		
	pour la fabrication d'huile:		
3021	pour l'alimentation des animaux		55
	pour la fabrication d'huile comestible:		
...			
3026	par extraction		50
3027	par pressage		55
	Graines de sésame:		
	pour la fabrication d'huile:		
4021	pour l'alimentation des animaux		50
	pour la fabrication d'huile comestible:		
...			
4026	par extraction		45
4027	par pressage		50
	Graines de moutarde:		
	pour la fabrication d'huile:		
5021	pour l'alimentation des animaux		80
	pour la fabrication d'huile comestible:		
...			
5026	par extraction		75
5027	par pressage		80
	Graines de carthame:		
	pour la fabrication d'huile:		

Numéro du tarif	Désignation de la marchandise	Charges sur les importations	
		Rendement par 100 kg de marchandise brute en pourcent	
		Huiles/ graisses/ Base: raffinées	Tourteaux pression/ extraction
6021	pour l'alimentation des animaux pour la fabrication d'huile comestible:		75
...			
6026	par extraction		70
6027	par pressage		75
	Graines de pavot: pour la fabrication d'huile:		
9113	pour l'alimentation des animaux pour la fabrication d'huile comestible:		60
...			
9116	par extraction		55
9117	par pressage		60
	Graines de karité: pour la fabrication d'huile:		
9922	pour l'alimentation des animaux pour la fabrication d'huile comestible:		65
9223	par extraction	35	60
9224	par pressage	30	65
	autres:		
9925	par extraction		60
9926	par pressage		65
	autres:		
9993	pour l'alimentation des animaux pour la fabrication d'huile comestible:		65
9994	par extraction	50	45
9995	par pressage	45	50
	autres:		
9996	par extraction		45
9997	par pressage		50

